

TIQUESNET

SURVEILLANCE DES
MORSURES DE TIQUES EN
BELGIQUE

Résultats en 2022

QUI NOUS SOMMES

Sciensano, ce sont plus de 950 collaborateurs qui s'engagent chaque jour au service de la santé.

Comme notre nom l'indique, la science et la santé sont au coeur de notre mission. Sciensano puise sa force et sa spécificité dans une approche holistique et multidisciplinaire de la santé. Plus spécifiquement, nos activités sont guidées par l'interconnexion indissociable de la santé de l'homme, de l'animal et de leur environnement (le concept « One health » ou « Une seule santé »). Dans cette optique, en combinant plusieurs angles de recherche, Sciensano contribue d'une manière unique à la santé de tous.

Sciensano s'appuie sur plus de 100 ans d'expertise scientifique.

Sciensano
Epidémiologie et santé publique
-
Epidémiologie des maladies infectieuses

Mars 2023 • Bruxelles • Belgique
Référence interne : D/2023.14.440/28

L. GEEBELEN¹

•

M. HERMY¹

•

T. LERNOUT¹

¹ Sciensano, Épidémiologie des maladies infectieuses, Bruxelles

tiquesnet@sciensano.be

Remerciements

Le service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano tient à remercier tous ceux qui ont contribué à TiquesNet, en particulier les citoyens qui ont signalé des morsures. TiquesNet est un projet de collaboration avec les régions belges et plusieurs autres partenaires.

Né à l'initiative de Sciensano, TiquesNet bénéficie d'un soutien financier de L'Agence pour une Vie de Qualité en Wallonie et Agentschap Zorg en Gezondheid en Flandre.

Messages-clés:

- En 2022, des morsures de tiques ont été rapportées dans toutes les provinces.
- Comme les années précédentes, la plupart des morsures ont été déclarées dans la période de mars à octobre, avec un pic en juin.
- Les circonstances dans lesquelles les personnes contractent des morsures de tiques restent également similaires, les morsures ayant principalement été encourues dans un rayon de 5 km du domicile, lors d'activités de loisirs et principalement dans le jardin.
- Cependant, le nombre de morsures de tiques signalées en 2022 était nettement inférieur comparé aux années précédentes.
- Depuis le début de l'étude, le nombre de morsures de tiques déclarées pour 100 000 habitants (= incidence) a toujours été plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. En 2022, c'était à nouveau le cas (respectivement 51 contre 44 morsures par 100 000 habitants).
- La surveillance a pour but de suivre les tendances au fil des ans. Les résultats de TiquesNet sont influencés aussi bien par le comportement des gens que par la présence et l'activité des tiques. Une des explications possibles pour le nombre plus faible de morsures de tiques signalées en 2022 est l'extrême sécheresse au printemps et pendant l'été cette année-là.

1. Introduction

Les tiques peuvent être infectées par plusieurs agents pathogènes, qui peuvent être transmis à l'homme par une morsure. Même si toutes les tiques ne sont pas infectées, la survenue de morsures chez l'homme est un bon indicateur du risque de problèmes de santé associés aux tiques à l'échelle locale. Le degré d'exposition aux morsures est influencé par plusieurs facteurs, comme le comportement humain et le climat. Mieux appréhender les facteurs déterminant le risque de morsures chez l'homme en Belgique permet de mener des actions plus ciblées. C'est dans cette optique qu'a été créé le projet TiquesNet, au sein du service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano.

TiquesNet est une plateforme citoyenne et scientifique, qui poursuit plusieurs objectifs :

- Surveillance temporelle et géographique de l'exposition de la population belge aux morsures de tiques. Les citoyens peuvent déclarer sur la plateforme TiquesNet toute morsure de tique survenue chez l'homme en Belgique. Le nombre de morsures signalées peut être consulté en tout temps sur le site internet TiquesNet (www.tiquesnet.be) à l'échelle communale. Il est également possible de suivre les statistiques relatives aux morsures rapportées en Belgique en temps réel dans la section consacrée aux tiques sur le site internet Epistat : sciensano.be/ticks (page uniquement disponible en anglais).
- Identification des facteurs de risque associés aux morsures signalées en Belgique.

- Utilisation et interprétation des résultats pour une prévention ciblée des morsures de tiques et des maladies associées. Les données collectées sont utilisées pour mieux décrire les circonstances liées aux morsures de tiques en Belgique, afin de permettre une prévention plus ciblée. La plateforme TickNet contribue également à sensibiliser les citoyens aux tiques et aux agents pathogènes transmis par les tiques.

2. Le signalement d'une morsure en pratique

TiquesNet a recours à deux instruments pour le signalement de morsures de tiques chez l'homme :

- un site Internet (www.tiquesnet.be) ;
- une application « TiquesNet » pour smartphones.

Le signalement peut se faire de deux manières différentes :

1. signalements anonymes : les citoyens ont la possibilité de notifier anonymement une morsure (sur eux-mêmes, un tiers ou un groupe). Cette surveillance anonyme est très informative, mais aussi sensible à l'attention médiatique ;
2. signalements en tant qu'utilisateur inscrit : afin de tracer une courbe de base fiable, nous invitons les citoyens à s'inscrire sur le site TiquesNet. Une fois enregistrés, ils font partie d'un groupe fixe d'utilisateurs et pendant la saison de tiques, ils reçoivent mensuellement un e-mail leur rappelant d'enregistrer les morsures de tiques éventuellement encourues. Les utilisateurs enregistrés peuvent également signaler qu'ils n'ont encouru aucune morsure (déclaration « zéro ») ou signaler un érythème migrant.

Tous les signalements de morsures et d'érythèmes migrants se retrouvent alors sur une page utilisateur personnelle. Il est également possible de se connecter avec son profil d'utilisateur sur l'application TiquesNet pour signaler des morsures.

Lors de chaque signalement, les utilisateurs sont invités à répondre à quelques questions complémentaires sur leur lieu de résidence, le lieu de la morsure, l'activité pratiquée lors de celle-ci et l'environnement concerné.

3. Résultats en 2022

3.1. MORSURES DE TIQUES SUR UN INDIVIDU

Les résultats présentés ci-après concernent les signalements individuels des morsures de tiques sur soi-même ou sur quelqu'un d'autre, effectués au cours de l'année 2022. Les notifications de morsures sur des animaux ont été exclues. Les enregistrements incluant au moins le nombre de morsures et le code postal du lieu de la morsure ont fait l'objet d'analyses plus approfondies. Au total, 4 918 morsures de tiques ont été enregistrées. Dans 79,4 % des cas, une seule morsure par personne était rapportée. Les morsures multiples chez un même individu étaient moins fréquentes : 12,0 % a rapporté deux morsures, 4,4 % trois morsures et 4,2 % quatre morsures ou plus.

3.1.1 Répartition géographique des signalements et du nombre de morsures

Comme les années précédentes, le plus grand nombre de morsures de tiques en 2022 a été enregistré dans la province d'Anvers, suivi des provinces du Brabant flamand, du Luxembourg et de la Flandre orientale (Tableau 1). En 2022, un nombre significativement plus élevé de morsures a été rapporté en Flandre (60,5 %) qu'en Wallonie (38,2 %). Ceci est comparable aux autres années, excepté l'année 2020, où le nombre de morsures de tiques rapporté était comparable en Wallonie (49,1%) et en Flandre (48,5%). Le nombre de notifications à Bruxelles reste à nouveau très limité (1,3%).

	Nombre de morsures (%) (année 2022)		Exprimé par 100 000 habitants (année 2022)	Exprimé par 100 000 habitants (moyenne 2016 – 2021)
Bruxelles	64	(1,3%)	5	10
Anvers	1 236	(25,1%)	66	97
Limbourg	398	(8,1%)	45	109
Flandre orientale	501	(10,2%)	32	35
Brabant flamand	637	(13,0%)	54	101
Flandre occidentale	205	(4,2%)	17	25
Flandre	2 977	(60,5%)	44	72
Brabant wallon	218	(4,4%)	53	172
Hainaut	295	(6,0%)	22	40
Liège	409	(8,3%)	37	77
Luxembourg	537	(10,9%)	184	284
Namur	418	(8,5%)	84	174
Wallonie	1 877	(38,2%)	51	103
Total	4 918	(100%)	42	75

Tableau 1 : Nombre de morsures de tiques par province et région, exprimé en nombre absolu et par 100 000 habitants, janvier - décembre 2022, et comparaison avec le nombre moyen de morsures par 100 000 habitants pendant la période 2016–2021

Lors de l'interprétation de la répartition géographique des morsures de tiques, il est également important de prendre en compte la densité de population. Le plus grand nombre de morsures pour 100 000 habitants (on parle d'incidence) a été rapportée au Luxembourg, suivi des provinces de Namur, d'Anvers, du Brabant flamand et du Brabant wallon. Ceci est comparable à 2021, sauf pour la province d'Anvers, où l'incidence était inférieure à celle du Brabant flamand et du Brabant wallon cette année-là. Bien que la majorité des signalements aient eu lieu en Flandre, l'incidence des morsures de tiques était à nouveau plus élevée en Wallonie (51 morsures pour 100 000 habitants en Wallonie contre 44 en Flandre).

La Figure 1 montre l'incidence par région et pour la Belgique, de 2016 à 2022. L'incidence des morsures de tiques en 2022 était nettement inférieure à l'incidence moyenne des années précédentes avec, pour la Belgique, 42 morsures de tiques pour 100 000 habitants en 2022 comparé à une moyenne de 75 morsures de tiques pour 100 000 habitants sur la période 2016–2021 (Tableau 1).

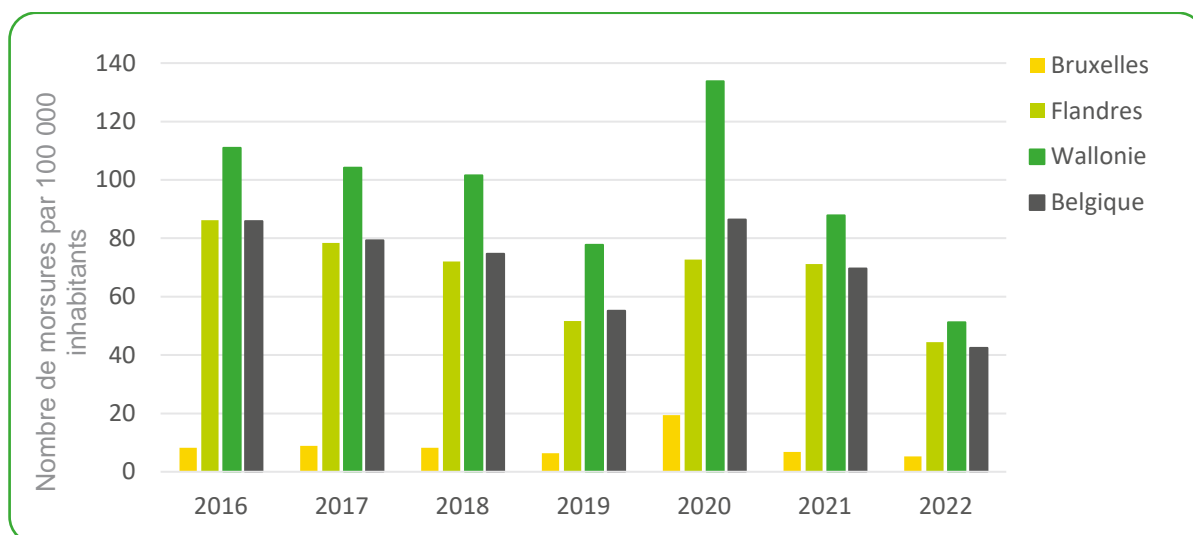


Figure 1: Nombre de morsures de tiques pour 100 000 habitants par région en Belgique, 2016-2022

La Figure 2 présente la distribution géographique du nombre de morsures de tiques en 2022 pour 100 000 habitants, établie sur la base de la commune où la morsure a eu lieu.

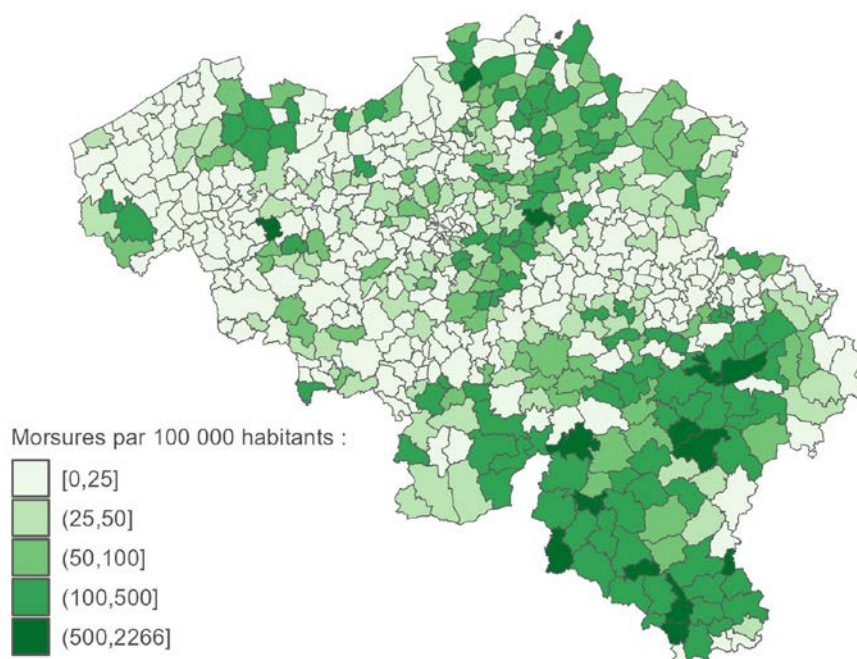


Figure 2 : Répartition géographique des morsures de tiques pour 100 000 habitants, par commune en Belgique, janvier- décembre 2022

De même que les années précédentes, les morsures sont survenues principalement aux alentours du lieu d'habitation, avec 78,5 % des notifications dans un rayon de 10 km de la résidence (Figure 3). Ce pourcentage est plus élevé pour les notifications de morsures de tiques contractées en Flandre (82,8%) qu'en Wallonie (71,6%).

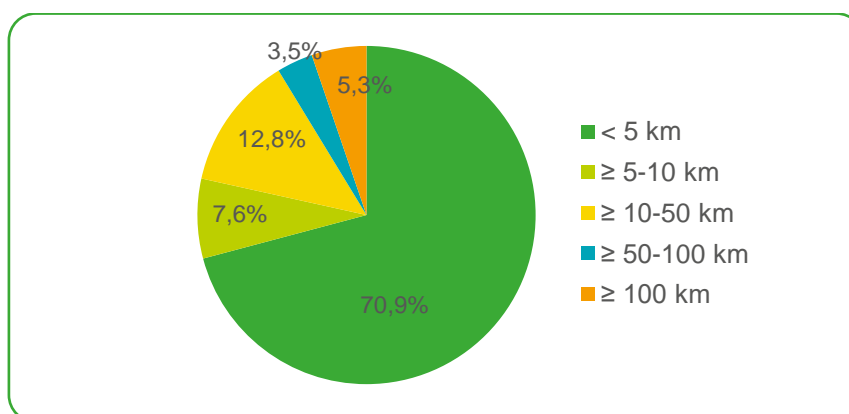


Figure 3 : Distance entre le lieu de la morsure et le lieu d'habitation en 2022

3.1.2 Environnement et activités associés à la survenue de morsures

Comme les années précédentes, la grande majorité des notifications de morsures de tiques en 2022, étaient associées à des activités de loisirs (84,8 %), principalement dans les jardins (47,4 %) et les forêts (32,7 %) (Figure 4). Seulement en 2020, une tendance inverse a été observée, avec un plus grand nombre de notifications pour des morsures de tiques contractées dans la forêt. Ceci pourrait s'expliquer par la période de confinement due à l'épidémie de COVID-19, au cours de laquelle les gens ont plus souvent été se promener. Cependant, chaque année le nombre moyen de morsures de tiques par notification est plus élevé dans la forêt que dans le jardin, avec respectivement une moyenne de 1,9 et 1,4 morsures par notification pour 2022. Cela s'explique par le fait qu'il y a plus de tiques dans une forêt (donc plus de morsures possibles par exposition).

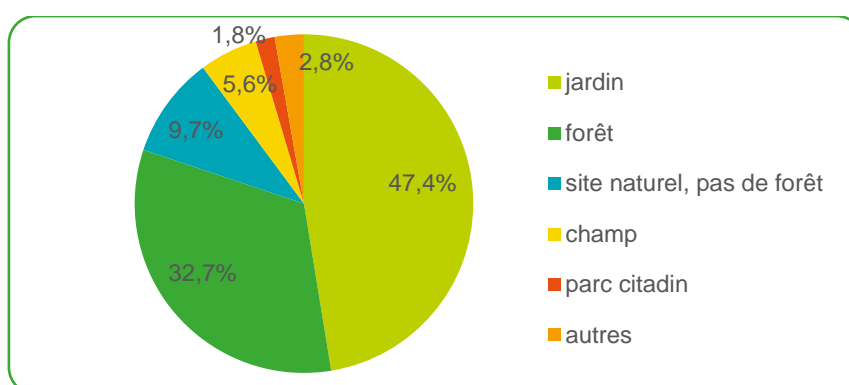


Figure 4 : Proportion de notifications de morsures de tiques par type d'environnement

3.1.3 Dynamique des morsures signalées tout au long de l'année

La Figure 5 montre le nombre de morsures de tiques signalées par mois pour l'année 2022, comparé aux années précédentes (période 2016 - 2021).

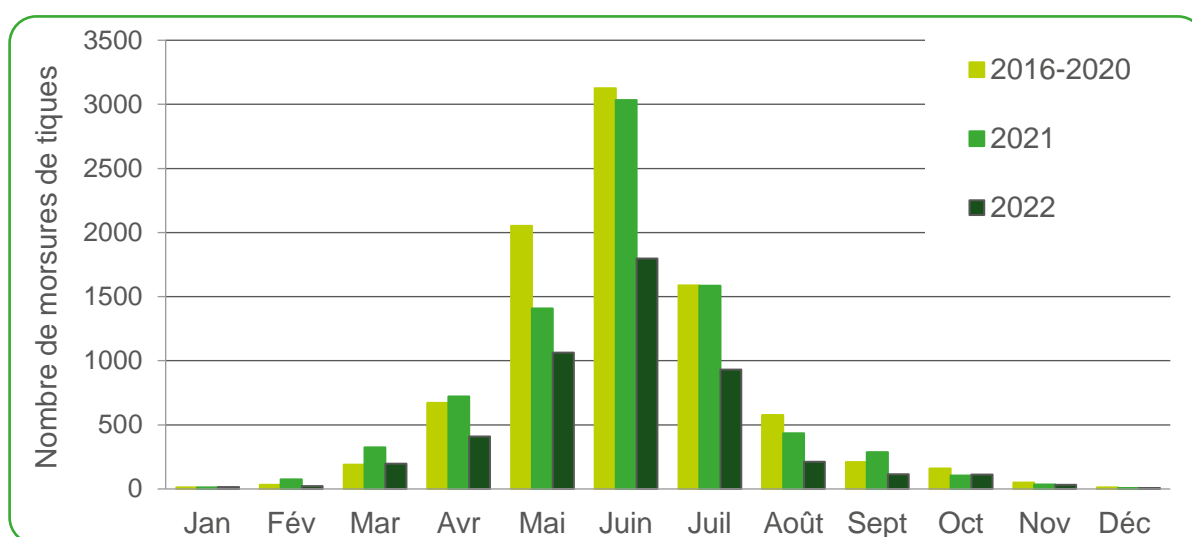


Figure 5 : Nombre de morsures par mois, 2016 – 2022

De même que les années précédentes, la saison des tiques 2022 a commencé en mars et a atteint un pic en juin. Cependant, à partir d'avril, un nombre nettement plus faible de morsures de tiques a été signalé chaque mois comparé à la moyenne des années précédentes. Globalement, 2022 a été une année très sèche avec un record de sécheresse pour les mois de mars et juillet, et l'été le plus sec depuis 1991 (données climatiques IRM). Les tiques sont très sensibles à la sécheresse. Outre les facteurs liés au climat, le nombre de morsures de tiques dépend également de plusieurs autres facteurs liés à la nature (par exemple, l'approvisionnement en nourriture des rongeurs) et au comportement de l'homme (fréquence de promenade ou visite de la nature,...). L'impact exact de ces différents facteurs ne peut pas être déterminé à partir des données collectées par TiquesNet. Le nombre de notifications peut également être influencé par la couverture médiatique de la surveillance et des tiques en général, mais cet effet ne permet pas d'expliquer la grande différence observée comparé aux autres années. Ceci est notamment confirmé par les résultats du groupe de participants inscrits (voir ci-dessous).

3.2. MORSURES SUR LES PARTICIPANTS « INSCRITS »

Les personnes de ce groupe se sont inscrites, sur le site internet TiquesNet, pour participer à un suivi régulier au fil du temps. La constitution d'un groupe large et stable de participants à TiquesNet nous permet de mieux interpréter les tendances temporelles du nombre de morsures de tiques. De plus, ce groupe peut rapporter la survenue d'un érythème migrant après une morsure.

3.2.1 Groupe d'utilisateurs inscrits à TiquesNet

Depuis le lancement de TiquesNet en juin 2015, 3 502 personnes se sont inscrites en tant que participants réguliers. Le groupe d'utilisateurs se compose de 54 % de femmes et de 46 % d'hommes, avec des professions diverses. Le nombre de nouveaux utilisateurs enregistrés est en baisse, avec en 2022, 112 nouvelles inscriptions. Le nombre d'utilisateurs qui ont fait au moins une notification (zéro) reste toutefois comparable à celui des années précédentes.

3.2.2 Signalements de morsures par le groupe des participants inscrits

La Figure 6 montre le nombre de morsures de tiques rapportées mensuellement par le groupe d'utilisateurs inscrits, au cours de la période 2017 – 2022. Au cours de l'année 2022, un total de 655 morsures de tiques a été rapporté (Figure 6). Tout comme le nombre total de notifications individuelles, ce nombre est beaucoup plus faible que les années précédentes, avec 1 085 morsures de tiques rapportées en 2021 par le groupe d'utilisateurs. L'évolution au cours des mois du nombre de morsures rapportées est également similaire à celle du groupe total de notifications individuelles, excépté une proportion moins élevée de morsures rapportées par le groupe d'utilisateurs en juillet (Figure 5 et 6).

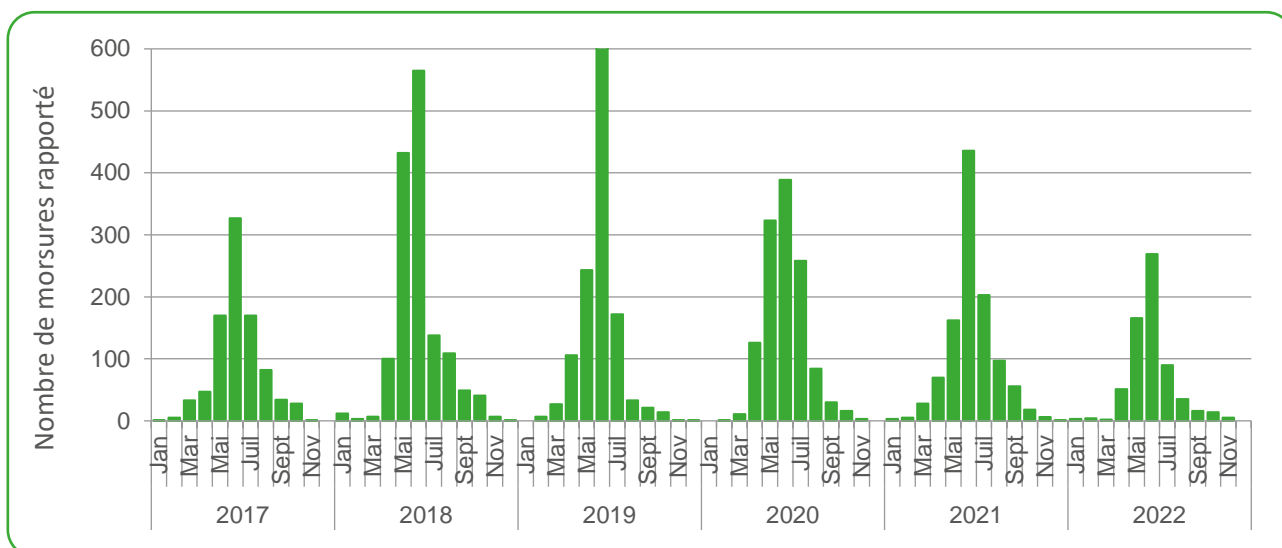


Figure 6: Nombre de morsures notifiées par mois au sein du groupe d'utilisateurs inscrits 2017–2022

3.2.3 Signalements d'érythèmes migrants

De façon générale, une morsure de tique est inoffensive et ne provoque qu'une réaction locale temporaire (rougeur et démangeaisons). Mais dans certains cas, la tique peut être porteuse de pathogènes (virus et bactéries) qui peuvent être transmis à l'homme par la salive au moment de la morsure. Chez l'homme, la maladie transmise par une morsure de tique la plus fréquente est la borréliose de Lyme, qui se manifeste majoritairement par l'apparition d'une tache rouge grandissante à l'endroit de la morsure, appelée « érythème migrant » (EM).

Au cours de la période allant de juillet 2015 à décembre 2022, le groupe d'utilisateurs enregistrés a signalé 202 EM pour lesquels un médecin a été consulté, dont 14 en 2022. Ce nombre est également plus bas qu'au cours des années précédentes ; en comparaison, au cours de la période 2016-2021, une moyenne de 27 EM ont été rapportés par an, avec un minimum de 19 (2017) et un maximum de 34 (2018).

La répartition concernant la durée estimée de l'attachement de la tique, pendant toutes ces années, est la suivante : >0h - 12h (19 %), >12h - 24h (17 %), >1 - 2 jours (10 %), plus de 2 jours (11 %) et inconnu (43 %). Étant donné que le risque de transmission de la bactérie *Borrelia* par une morsure de tique augmente avec la durée de fixation de la tique sur la peau, il est recommandé de vérifier quotidiennement l'absence de morsure de tique après des activités dans le jardin ou dans la nature.

Plus d'informations

Éviter de se faire mordre est évidemment idéal, mais pas toujours possible. Et il ne faut pas se priver des activités en nature pour autant ! Toutefois, il est recommandé de prévenir autant que possible les morsures de tiques, de vérifier quotidiennement l'absence de morsures - et de retirer les tiques rapidement - et de rester attentif aux symptômes possibles après une morsure.

Vous trouverez davantage d'informations sur les mesures de prévention et les maladies transmises par les tiques sur la page de la campagne d'information de l'AViQ : <https://www.aviq.be/fr/actualites/affiche-tiques-queqlues-conseils-pour-prevenir-et-reagir> et sur le site web TiquesNet de Sciensano : www.tiquesnet.be.

CONTACT

Laurence Geebelen - Laurence.geebelen@sciensano.be - T +32 2 642 55 66

PLUS D'INFORMATIONS

—
Sur le site web
www.tiquesnet.be
ou
Contactez - nous sur
tiquesnet@sciensano.be